NATIONS
UNIES

S

Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/22917
9 août 1991
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

NOTE DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE

A la 3002e séance du Conseil de sécurité, le 9 août 1991, dans le cadre de l'examen de la question de l'"Admission de nouveaux Membres", le Président du Conseil de sécurité a fait la déclaration suivante au nom des membres :

En ma qualité de Président du Conseil de sécurité et au nom de ses membres, je tiens à souligner l'importance historique de la résolution que nous venons d'approuver, pour recommander l'admission des Etats fédérés de Micronésie à l'Organisation des Nations Unies. Cette résolution est sans aucun doute le corollaire logique de la résolution 683 (1990) que le Conseil de sécurité a approuvée le 22 décembre 1990 et qui mettait fin au régime de tutelle pour les territoires de Micronésie.

La résolution que nous venons d'adopter marque pour le Conseil de sécurité, comme pour le Conseil de tutelle et pour l'Organisation des Nations Unies tout entière, le résultat final des efforts déployés pendant des décennies pour permettre aux peuples de ces territoires d'assumer leur propre destin et d'occuper la place qui leur revient dans la communauté des nations.

L'universalité de notre organisation acquiert de jour en jour une réalité plus concrète et une valeur plus exceptionnelle à mesure que l'Organisation accueille les différents Etats qui font partie de la communauté internationale.

Les fondateurs de notre organisation envisageaient précisément, parmi les buts recherchés, celui qui consiste à créer une seule entité universellle, dans laquelle tous les Etats partagent la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales, sans distinctions fondées sur le degré de développement économique, la densité de la population, la puissance militaire ou n'importe quel autre facteur.

Les Etats fédérés de Micronésie contribueront de manière éminemment personnelle, grâce à leur apport novateur et à leur vision originale de la réalité mondiale, à la réalisation des conceptions sur lesquelles nous

nous sommes fondés jusqu'ici, et dont beaucoup, comme le savent fort bien tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies, doivent être mises à jour.

Au nom des membres du Conseil de sécurité, je félicite les Etats fédérés de Micronésie de la décision par laquelle le Conseil de sécurité recommande à l'Assemblée générale de les admettre à l'Organisation des Nations Unies.